



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 JANVIER 2026 A 20 HEURES 30

Présents : M. ROMANET-CHANCRIN, M. BOIRAUD (pouvoir de Mme PETOZZI-PERRIN), Mme CHOLLAT (pouvoir de Mme VOYER), M. DEMARE, Mme LONGVERT, M. DESSALLES (pouvoir de M. FOREST), M. LAFORET, M. CHAMPLET, Mme RAPENEAU (pouvoir de M. DARBON), M. JAEG, Mme CORDIER, Mme DAVID, Mme BERITON, M. GRAU, M. PIGNARD, Mme PINET, M. JAMEY, Mme NOVAT

Excusés : Mme PALMIGIANI div. GELIN, M. DARBON (pouvoir à Mme RAPENEAU), M. FOREST (pouvoir à M. DESSALLES), Mme VOYER (pouvoir à Mme CHOLLAT), M. CHADEFAUX, Mme BESSON, Mme PACIFICI, Mme PETOZZI-PERRIN (pouvoir à Mme LONGVERT)

Siège vacant : M. PECHARD

Secrétaire de séance : Madame CHOLLAT

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 janvier 2026

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité. Madame CHOLLAT est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal examine l'ordre du jour :

- Information sur les commandes par délégation
- Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes
- Rapport et débat sur les orientations budgétaires pour 2026
- Questions diverses
- Informations diverses

1) Information sur les commandes par délégation

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal a donné délégation au Maire de contractualiser des achats jusqu'à un montant de 15 000 €.

Dans le cadre de cette délégation, le Maire doit rendre compte au conseil municipal des commandes faites directement.

Depuis le 10 décembre 2025, les achats suivants ont été réalisés :

Nature de la dépense	Prestataire	Montant HT
Dépannage feux tricolore	SERFIM	640,00 €
Achat de granulés pour chaudière bois école et cantine	COMBE	3 500,00 €
Installation d'une pompe à chaleur dans les locaux du service technique	HVAC	6 108,68 €
Réparation tuyau gaz salle Gauguin	SANCHEZ GAZ	1 250,00 €
Programme élagage le long du Marverand	ARBORESCENCE	2 380,00 €
Renouvellement de deux poteaux incendie HS	SUEZ	8 232,78 €
Remise en état de deux poteaux incendie	SUEZ	2 826,70 €
Traiteur pour cérémonie des vœux	BERTHET	1 665,00 €
Achat de fuel pour les engins	TOTAL ENERGIES	1 504,00 €

Les membres du conseil municipal n'ont pas d'observations à formuler et prennent bonne note de cette information.

2) Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes

Monsieur le Maire donne lecture en séance du texte de la motion annexée en pièce jointe à la convocation et reproduite ci-dessous.

Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes

La liberté locale est la condition d'une démocratie vivante et d'une action publique efficace. Or la liberté locale, et les moyens dont disposent les collectivités pour mettre en œuvre leurs politiques à destination des habitants, sont mis à mal par un Etat toujours plus centralisateur, qui ne se réforme pas. Ce centralisme, qui éloigne la décision et l'action publiques des citoyens, est pourtant l'une des causes des problèmes du pays, y compris des finances publiques.

À l'occasion du 107^e Congrès des maires, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité a lancé un appel à la liberté locale, à partir de principes qui en garantissent l'effectivité, ainsi que de propositions concrètes. La commune d'Arnas partage ces propositions pour redonner immédiatement du pouvoir d'agir aux communes et intercommunalités, par :

- *La libre administration des collectivités. Elle implique de renoncer à toute tutelle de l'Etat ou d'une autre collectivité ;*
- *L'autonomie financière et fiscale, donc la compensation intégrale des compétences transférées et la redéfinition des ressources propres qui doivent être prépondérantes dans les ressources des collectivités ;*
- *La subsidiarité, qui confie par principe à l'échelon le plus proche du citoyen le pouvoir de décision. Pour les communes, la subsidiarité implique la protection de la clause de compétence générale. Le respect de la subsidiarité exclut également toute « différenciation » des compétences entre collectivités d'une même catégorie.*

La commune d'Arnas s'oppose à toute mesure qui contreviendrait à ces principes fondamentaux.

Par ailleurs, pour retrouver du pouvoir d'agir immédiatement, la commune soutient les propositions de l'AMF sur :

- *Le pouvoir réglementaire local, pour adapter les textes aux réalités locales et alléger le poids des normes nationales ;*
- *Un moratoire sur toute nouvelle contrainte qui réduirait les moyens d'action des communes*
;
- *Une réduction des normes et un allègement des procédures inutilement complexes et coûteuses, notamment en termes d'urbanisme et de commande publique, afin de débloquer les projets. Faire un projet devrait être plus simple, plus rapide et moins onéreux en 2025 qu'il y a 20 ans, et pourtant, c'est l'inverse qui se produit.*

Enfin, le pouvoir d'agir implique des moyens. L'Etat doit tenir sa parole. Dans le projet de budget présenté pour 2026, cela impose :

- *La suppression du DILICO, qui ne devait être instauré que pour un an mais qui serait finalement reconduit et aggravé ;*
- *La suppression de la réduction de la compensation des impôts économiques supprimés, qui avait pourtant été annoncée comme garantie "à l'euro près" ;*
- *La suppression des modifications du FCTVA, qui doit demeurer un remboursement ;*
- *La suppression des coupes budgétaires envisagées dans la mission Outre-mer ;*
- *La suppression du gel de la DGF et des baisses de crédits dédiés aux collectivités ;*
- *La suppression de l'augmentation des cotisations CNRACL, qui n'est pas le seul moyen de rétablir son équilibre financier*

Les communes et intercommunalités ont démontré leur solidité au cours de ce mandat face à toutes les crises. Notre Nation a besoin d'un Etat fort sur ses missions essentielles et de communes libres. A l'heure où le pays traverse une nouvelle crise, politique et budgétaire, il est urgent de régénérer l'action publique et la démocratie par la liberté locale et la confiance.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,
ADOpte la motion de soutien dont le texte est reproduit ci-dessus.

3) Rapport et débat d'orientations budgétaires 2026

Monsieur DESSALLES présente le rapport d'orientations budgétaires adressé aux conseillers municipaux avec la convocation, et reproduit ci-dessous.

Rapport d'orientations budgétaires 2026

Le rapport d'orientations budgétaires est un élément introduit par la loi NOTRe. Il précède le débat d'orientation budgétaire et doit faire l'objet d'un vote ; il participe à l'information des élus et facilite les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la commune ; il est transmis au Préfet du Département.

Il porte sur des objectifs et non sur des propositions budgétaires précises. Il doit être adopté dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget.

Il contient :

- les orientations budgétaires envisagées : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice,
- l'évolution rétrospective des dépenses réelles de fonctionnement,
- l'évolution rétrospective du besoin de financement annuel.

PREAMBULE : CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

La croissance pour l'année 2025 devrait s'établir à + 0,9 % en moyenne, grâce à une bonne dynamique au 3eme trimestre. L'incertitude politique aurait coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance. La prévision de croissance pour 2026 est de 1 %, la consommation des ménages et l'investissement des entreprises étant toujours freinés par la situation politique.

L'inflation française est la plus faible de la zone euro (sauf Chypre) avec un taux de 1 % prévu pour 2025. Elle resterait modérée pour 2026 en raison de la baisse escomptée des prix du pétrole et du gaz et la modération des salaires.

Le taux de chômage s'élève à 7,5 % de la population active au 2eme trimestre 2025 ; l'emploi salarié privé est en baisse de 0,5 % par rapport à 2024. Le taux de chômage devrait augmenter à 7,6 % en 2026 en raison d'une croissance inférieure à son potentiel.

Le déficit public en 2025 devrait s'élever à 5,4 % du PIB. L'objectif de déficit 2026 serait de 5,3 %.

A ce jour, sans vote de loi de finances pour 2026, le gouvernement a fait voter une loi spéciale, lui permettant de percevoir les impôts dans les conditions de 2025. Ce texte garantit aux collectivités le versement de leurs dotations sur les bases de 2025.

Nous ne connaissons pas les mesures exactes de réduction du déficit touchant les collectivités territoriales, mais le projet de loi de finances présenté avant la fin de l'année aboutissait pour Arnas à :

- une baisse de recettes de 125 000 € en raison d'une réduction de 25 % de la compensation par l'Etat de l'abattement sur la taxe foncière des locaux industriels
- une augmentation des dépenses de fonctionnement par une ponction au titre du dispositif DILICO pour le redressement des comptes publics, à hauteur de 76 000 €

Ces deux décisions se traduisent par une diminution de 200 000 € de nos ressources, correspondant à 7,1 % des recettes fiscales et représentant le coût annuel moyen de 5 agents à temps plein.

L'augmentation des bases des impôts locaux serait de 0,8 % pour 2026.

A) SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

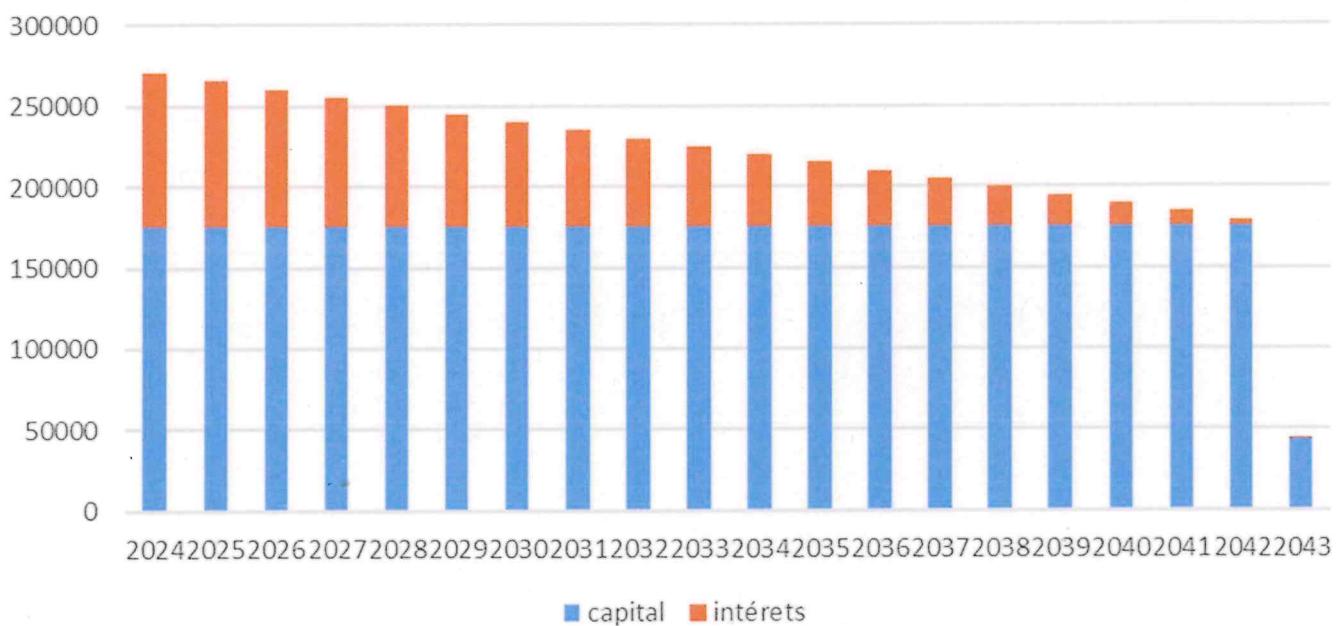
a) Dette

La commune a contracté un emprunt de 3.500.000 € à taux fixe de 2.90% sur 20 ans auprès du Crédit Mutuel, avec remboursement constant du capital et annuités dégressives.

Emprunt	Taux et durée	Montant emprunté	Encours au 01.01.2026	Amortissement Capital	Intérêts	Encours au 31.12.2026
Crédit Mutuel 2022	2,90 % fixe 20 ans	3 500 000 €	3 018 750 €	175 000 €	85 641 €	2 843 750 €

Le profil d'extinction de la dette, c'est-à-dire l'évolution des annuités (capital + intérêts) sur la durée de l'emprunt, est le suivant :

Profil d'extinction de la dette



Crédit Mutuel 2022	2025	Dernière année complète : 2042
Montant de l'annuité	260 641 €	179 441 €

b) La fiscalité

Rappel des taux des taxes directes locales votés en 2025 :

Foncier bâti : 27,43 %

Foncier non bâti : 23,88 %

Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 8,78 %

Les taux n'ont pas varié à l'initiative de la commune depuis 1991. Les modifications qui ont eu lieu depuis cette date sont des modifications techniques :

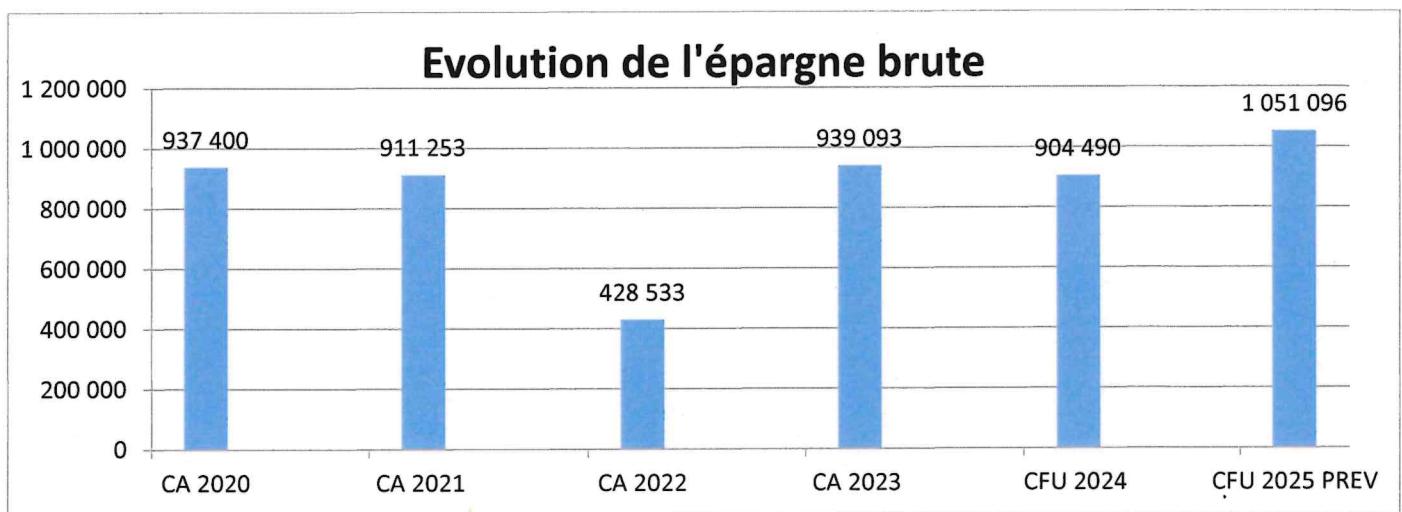
- Transfert en 2006 de la taxe professionnelle à la communauté d'agglomération : ce passage a entraîné la suppression de la taxe professionnelle pour la commune et l'intégration des taux de la communauté d'agglomération aux taux communaux sur les trois taxes restantes (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti) ;

- Suppression de la taxe d'habitation en 2020 : cette modification a entraîné l'intégration des taux du Département aux taux communaux de taxe foncière sur le bâti et sur le non bâti.
Il est proposé de maintenir ces taux, qui devraient représenter en 2026 une recette d'environ 2 459 000 €.

c) Evolution de la situation financière de la commune

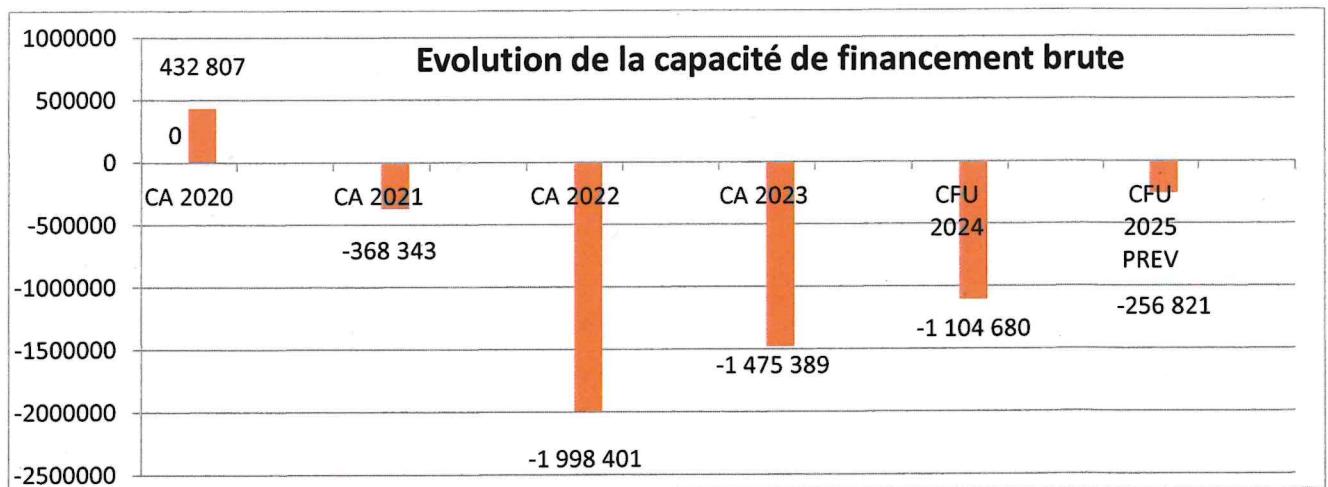
La situation financière de la commune peut s'évaluer par trois indices qui permettent d'apprécier les marges de manœuvre, en fonctionnement et en investissement, de la commune.

- Premier indice : l'épargne brute : c'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, c'est-à-dire en dehors de toutes les opérations d'ordre (amortissement et écritures comptables de régularisation).



L'épargne brute a retrouvé son niveau des années antérieures, après une forte baisse en 2022 due aux charges du Syder (paiement en 2022 de travaux effectués depuis 2017).

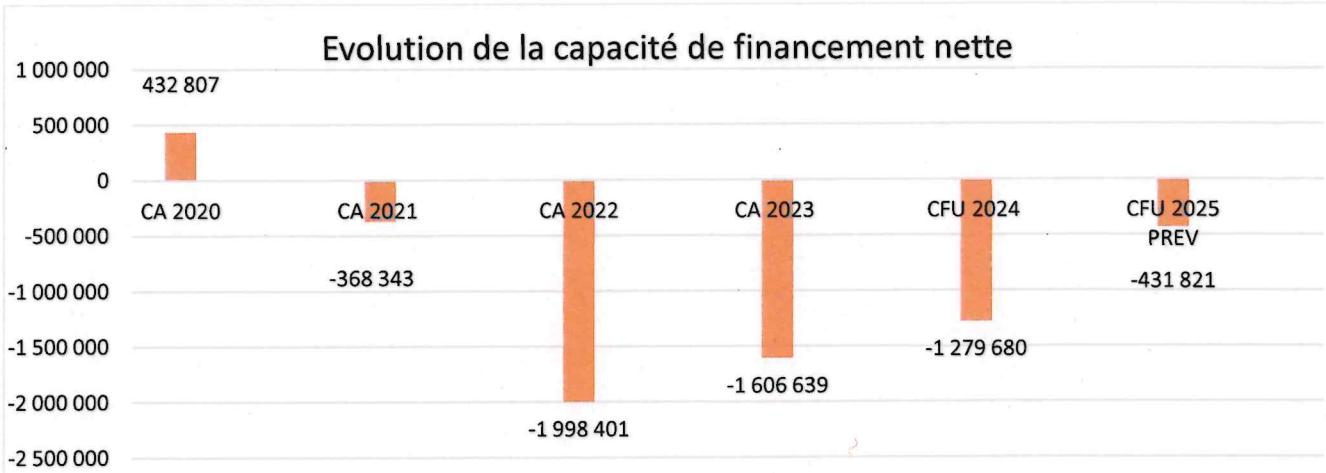
- Deuxième indice : la capacité de financement brute (ou le besoin de financement) en investissement : c'est la différence entre les recettes réelles d'investissement augmentées des amortissements et les dépenses réelles d'investissement.



- ✓ La capacité de financement brute en investissement, varie selon les dépenses d'investissement de l'année :
- ✓ Capacité de financement positive en 2020 du fait du niveau de dépenses d'investissement faible (année électorale)

- ✓ Fort besoin de financement en 2022 du fait des travaux de construction de l'école maternelle et du restaurant scolaire, sans que l'emprunt soit encore encaissé
- ✓ Fort besoin en 2023 avec des montants d'investissement importants mais une recette d'emprunt constatée cette année.
- ✓ Besoin important en 2024 du fait des dépenses liées à la requalification de l'école élémentaire sans recours à l'emprunt.
- ✓ Besoin inférieur aux années précédentes du fait de la diminution des dépenses en 2025 (fin des investissements majeurs aux écoles).

- Troisième indice : la capacité de financement nette (ou le besoin de financement) en investissement : c'est la capacité de financement brute moins les dépenses de remboursement du capital de la dette.



d) Le résultat de clôture inclus dans la capacité d'investissement :

La capacité d'investissement prend en compte notamment :

- **Le résultat de fonctionnement de l'année 2025** qui est estimé à 842 000 € (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement, y compris les opérations d'ordre). On y ajoutera le solde de fonctionnement 2024 reporté de 45 300 €. On obtient donc un solde de fonctionnement d'environ 887 000 €.

- **Le résultat d'investissement de l'année 2025** qui est estimé à 305 000 €. On y ajoutera le solde d'investissement reporté de 817 000 €. On obtient donc un solde d'investissement reporté à inscrire en recettes d'investissement 2026 d'environ 1 122 000 €.

B) ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026

1) Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèveraient à environ 3 535 000 €, montant basé sur les montants estimés du compte financier unique 2025 et sur la prévision de baisse de recettes liée à la réduction de 25% de la compensation par l'Etat de l'abattement sur la taxe foncière des locaux industriels.

Les prévisions de dépenses de fonctionnement pour l'année 2026 devraient augmenter suivant l'augmentation de la cotisation patronale CNRACL de 3 points, le glissement vieillesse technicité, les nouvelles obligations des employeurs en matière de protection sociale des agents, les prévisions d'inflation et surtout la prévision de ponction au titre du dispositif DILICO pour le redressement des comptes publics.

Nous ne connaissons pas encore la contribution SYDER pour 2026, dont le montant pourrait avoir des conséquences sur les prévisions détaillées. Cette contribution comprend les travaux réalisés sur le réseau d'éclairage public, la maintenance de ce réseau, ainsi que les consommations d'électricité. Jusqu'à présent, les consommations électriques de tout le complexe Grange du Moulin étaient incluses dans la contribution Syder. Or, nous avons fait installer un compteur spécifique pour les bâtiments, et nous payons des factures d'électricité à EDF. Donc nous devrions logiquement avoir une diminution de notre contribution au Syder.

1.1) Détail des recettes de fonctionnement :

a) Les produits des services pour la somme de 200 000 € comprenant la refacturation de restauration scolaire, l'occupation du domaine public...

b) Les produits des impôts et taxes évalués pour 2026 à 2.750.000 €. Les contributions directes sont calculées en fonction de bases imposées par l'état et corrélées avec les taux d'imposition votés par la Commune chaque année. Ces contributions concernent les taxes dites « ménages » et la taxe additionnelle aux droits de mutation.

c) Les dotations et participations de l'état estimées à la somme de 375.000 €. Ces dotations comprennent la dotation de solidarité rurale, ainsi que les compensations de taxes par l'Etat. Nous attendons une baisse de 125 000 € sur ce compte en raison de la réduction de 25 % de la compensation de l'abattement sur la taxe foncière des locaux industriels.

d) Les revenus des immeubles pour 105 000 €

e) Produits exceptionnels et opérations d'ordre pour 3 000 €.

f) Le résultat de fonctionnement 2025 après intégration d'une partie en investissement : 87 000 €

Evolution des recettes de fonctionnement pour 2026 à la baisse

Les recettes de fonctionnement

	Réalisé 2025	Prévision 2026	Variation
70 – <u>produits et services</u> (restauration scolaire, concessions cimetière, occupation DP)	201 897 €	200 000 €	-1%
73 – <u>impôts et taxes</u> (produit des impôts directs; taxe additionnelle aux droits de mutation; taxe sur les pylônes électriques, compensation CAVBS)	2 900 210 €	2 750 000 €	-5%
74 – <u>dotations et participations</u> (DGF, compensation des taxes professionnelles, foncières et d'habitation)	621 023 €	375 000 €	-40%
75 - <u>produits de gestion</u> (locations logements et salles)	108 096 €	105 000 €	-3%
Sous total recettes réelles	3 831 226 €	3 430 000 €	-10,47%
77 – <u>produits exceptionnels</u> Opération d'ordre Résultat de fonctionnement non capitalisé	224 828 €	3 000 €	
Sous total recettes d'ordre ou exceps.	10 258 €	15 000 €	
		87 000 €	
	235 086 €	105 000 €	
	4 066 312 €	3 535 000 €	-13,07%

1.2) Détail des dépenses de fonctionnement :

a) Les dépenses de fonctionnement réelles pour la somme de 3.016.000 € comprennent :

- Les charges à caractère général évaluées pour 2026 à 1 300 000 €.

Ce chapitre intègre l'ensemble des dépenses relatives au fonctionnement général de la Commune (fluides, électricité, eau, gaz, fournitures administratives, fournitures de voirie, fournitures scolaires, contrats de prestations de services, entretien de terrains et bâtiments, entretien matériel roulant, assurances, service périscolaire et extrascolaire...) et prend en compte l'inflation, les dépenses d'énergie et les dépenses d'entretien des bâtiments (en hausse du fait des nouveaux locaux scolaires).

- Les charges de personnel d'un montant prévisionnel de 1 105 000 € évoluerait globalement en fonction notamment des revalorisations légales.

- Les autres charges de gestion courante s'élèveraient à 390.000 € (Syder, indemnités élus, subventions, ...)

- Les atténuations de produits évaluées à 141 000 € : il s'agit du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, du prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU (insuffisance de logements sociaux- prélèvement estimé à 15 000 €) et du dispositif DILICO pour le redressement des finances publiques.

- Les charges financières liées à l'emprunt : 75 000 €.

b) L'amortissement des biens pour 240.000 €

L'amortissement des acquisitions amortissables de 2026, plus les acquisitions antérieures, représenterait une dépense de 240.000 € en fonctionnement, et une recette équivalente en investissement. A noter que la norme comptable M57 nous impose d'amortir les biens dès leur acquisition (et non au 1^{er} janvier de l'année suivante comme auparavant), ce qui rend difficile la prévision budgétaire.

c) Dépenses exceptionnelles et opérations d'ordre pour 12 000 €.

d) Le virement d'équilibre à la section d'investissement avec une estimation de l'ordre de 272.000 €.

Cette ligne est nécessaire pour constater la différence entre les recettes et les dépenses prévues afin de garantir l'équilibre du budget. Ce montant est également inscrit en recettes d'investissement. C'est une dépense fictive qui n'est pas réalisée mais qui est inscrite au niveau du budget.

Objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement pour 2026 = prévision maximaliste de 8%

Les dépenses de fonctionnement

	Réalisé 2025	Prévision 2026	Variation
011 - Charges à caractère général (restauration scolaire, fluides et alimentation, petites fournitures d'équipement, de voirie et d'entretien, fournitures administratives, livres bibliothèque, crédits des écoles, livres de noël)	1 188 339 €	1 300 000 €	9%
(entretien bâtiment, entretien voirie, entretien véhicules, assurances, maintenance informatique, honoraires, fêtes et cérémonies, bulletin municipal, annonces, frais téléphonie et timbres)			
(taxes foncières, taxes véhicules)			
64 – charges de personnel (salaires, cotisations sociales, médecine du travail)	1 072 721 €	1 105 000 €	3%
65 – charges de gestion (indemnités maire et adjoints, contribution Syder, participation CCAS, subventions aux associations)	377 284 €	390 000 €	3%
73 Fonds de péréquation CAVBS	45 065 €	50 000 €	11%
739115 Pénalités logement social	16 932 €	15 000 €	-11%
Prélèvement sur DGF	4 767 €	76 000 €	1494%
66 Charges financières	75 022 €	75 000 €	0%
sous total dépenses réelles	2 780 130 €	3 011 000 €	8%
67 – charges exceptionnelles	2 805 €	12 000 €	
et opérations d'ordre	222 000 €	0 €	
68 Amortissement	219 685 €	240 000 €	
023 – virement investissement		272 000 €	
sous total dépenses d'ordre ou exceptionnelles	444 490 €	524 000 €	
TOTAL DEPENSES FONTIONNEMENT	3 224 620 €	3 535 000 €	

2) Section d'investissement

Les dépenses et les recettes d'investissement s'élèveraient à environ 2 855 000 €.

2.1) Les différents postes de recettes d'investissement sont les suivants :

- Le virement d'équilibre de la section de fonctionnement de 272 000 €
- Le résultat d'investissement de 2025 pour 1 123 000 €.
- Le fond de compensation de la TVA de 300 000 €.
- La taxe d'aménagement pour 20 000 €.

- L'attribution de compensation en investissement pour 60.000 €
- L'amortissement des biens pour 240 000 €.
- Des subventions à hauteur de 40 000 €.
- L'excédent de fonctionnement réalisé inscrit au compte 1068 pour la somme de 800 000 €.

Total des recettes : 2 855 000 €

2.2) Les différents postes de dépenses d'investissement sont les suivants :

a) Les reports (restes à réaliser) de l'année 2025 : pour un montant total de 572 000 €

Opération 27 : Aménagement Loisirs et Sports	37.000 €
Opération 30 : Mise aux normes des bâtiments loués	20.000 €
Opération 33 : Programme bâtiments	140.000 €
Opération 34 : Aménagement futures zones AU	86.000 €
Opération 55 : programme voirie 2025	36.000 €
Opération 56 : Liaison fibre entre bâtiments	45.000 €
Opération 57 : Requalification Bâtiment A	15.000 €
Dépenses non individualisées	193 000 €

Ces montants devront être repris au budget tels qu'ils sont affectés ci-dessus, mais pourront faire l'objet de modification par décision ultérieure.

b) Le remboursement du capital de l'emprunt : 175 000 €

c) Le versement à la CAVBS de la taxe d'aménagement perçue sur les projets en zone industrielle : 10 000 €

d) Le remboursement éventuel des cautions : 3 000 €

e) Les compléments à prévoir sur les opérations existantes : pour un montant total de 262 000 €

Opération 27 : Aménagement Loisirs et Sports	13.000 €
Opération 34 : Aménagement futures zones AU	14.000 €
Opération 51 : Requalification école élémentaire	50 000 €
Opération 57 : Requalification Bâtiment A	185 000 €

Total 1 des dépenses prévues : 1 022 000 €

f) Les nouvelles opérations :

Au vu de ces données, nous pouvons estimer la capacité d'investissement pour des opérations nouvelles à environ 1 833 000 €. Il sera possible de prévoir :

- Le programme de voirie 2026 pour un montant de 164.000 € ;
- La requalification du centre bourg ;
- Les réparations de certains vitraux de l'église ;
- L'acquisition de matériel technique et informatique ;
- D'autres projets ou besoins.

Total 2 des dépenses possibles: 1 833 000 €

Total des dépenses : 2 855 000 €

Monsieur le Maire remercie Monsieur DESSALLES pour cette présentation.

Monsieur le Maire précise que 2026 est encore une année incertaine compte tenu de l'absence de budget national à ce jour, ainsi qu'un manque de visibilité sur les prix de l'électricité. Comme chaque année, il est proposé des prévisions prudentes. 2026 étant une année électorale, le programme d'investissement est peu ambitieux, avec surtout la poursuite d'études de projet.

Nous avons retrouvé quelques marges de manœuvre après les gros investissements dans les bâtiments scolaires, grâce notamment à notre partenariat avec Beaujolais Saône Aménagement.

Les travaux de prospectives financières nous ont également permis de gérer les finances finement et avec une vision à moyen terme.

Les décisions à venir de l'Etat pèseront certainement sur ce budget 2026 et sur les prochains, limitant les possibilités d'action.

Monsieur DESSALLES indique que les investissements réalisés au cours de ce mandat ont été conséquents, pilotés avec des budgets serrés, et fidèles aux engagements pris.

Les cessions de biens ont également permis de dégager des ressources pour limiter le recours à l'emprunt.

Il invite les conseillers au débat sur ce rapport, qui approuvent tous les orientations présentées.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
PREND ACTE du rapport d'orientations budgétaires présenté ;
REND UN AVIS FAVORABLE aux dispositions de principe contenues dans ce rapport.

4) Questions et informations diverses

- a) Tenue du Conseil Communautaire à la Salle Renoir à Arnas le 21 janvier 2026
- b) La composition des bureaux de vote pour le 15 mars va être organisée. Si les conseillers ont des empêchements sur certains créneaux, ils sont invités à le signaler dès que possible.

Après avoir constaté qu'il n'y avait plus de question, Monsieur le Maire clôture la séance du Conseil Municipal à **21h10**.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : MERCREDI 25 FEVRIER 2026
(sur convocation et sauf information contraire)

Le secrétaire de séance
Françoise CHOLLAT



Le Maire
Michel ROMANET-CHANCRIN

